Envoyé en préfecture le 30/12/2025
Reçu en préfecture le 30/12/2025
Publié le
ID : 035-213501646-20251218-2025_106-DE

DEPARTEMENT d'ILLE ET VILAINE

Arrondissement de FOUGERES-VITRÉ

Canton de Val-Couesnon

MAIRIE
de
MARCILLE-RAOUL

Code Postal : 35560
Téléphone : 02 99 73 64 16
Mail : marcille-raoul@wanadoo.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-cinq, le 18 décembre à 20 heures 00, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur BOULMER Jean-Claude

Présents : BOULMER Jean-Claude, PRUNIER Dominique, BATTAIS Dominique, MOUCHOUX Mickaël, HONORÉ David, BEAUCHER Jean-Luc, CHEVALIER Rémy, PIOT Gaël, NGUYEN-QUAN Christian
Excusés : QUEVERT Emilie, NESTORET Steve, BINOIST Christophe
Absents : LE GALLAIS Julien, LE NABEC Marie-Laure
Monsieur PIOT Gaël a été élu secrétaire de séance

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
14	9	9

Date de la convocation
Le 11 décembre 2025

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 24 décembre 2025

et publication le 19 décembre 2025

2025-106 : Repas des aînés – remboursement de la part communale à l'association ASC de Marcillé-Raoul

Le repas annuel des aînés a eu lieu le 13 décembre dernier.

Considérant que 39 personnes répondaient aux critères de l'âge ou étaient adhérentes à l'ASC de Marcillé ;

Considérant que le Conseil Municipal s'était engagé, lors de la dernière réunion tenue le 11 septembre 2025 dernier, a participé financièrement au repas des aînés, à hauteur de 10 € par personne ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de verser à l'association ASC de Marcillé-Raoul, la somme de 390 € (correspondant à 39 participations répondant aux critères x 10 €).

Christian NGYEN-QUAN, président de l'A.S.C. de Marcillé n'ayant pas participé à la décision.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme
Le Maire,

MAIRIE DE MARCILLE-RAOUL (ILLE-ET-VILAINE)